

PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE

**MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU DE TERRAINS
FERROVIAIRES SUR LES COMMUNES DE DORMANS, TROISSY,
BRUYERES-SUR-FERE ET LOGNY-BOGNY DEPENDANT DU
DOMAINE PUBLIC DE SNCF RESEAU**

Annexe n°6 CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE

TITRE 1

ANALYSE CRITIQUE DES SITES

[Le candidat présente une synthèse de son analyse critique du site vis à vis d'un projet de centrale photovoltaïque. Le candidat étudie les contraintes du site (enjeux techniques, urbanistiques, environnementales, réglementaires, paysagers et patrimoniaux, aéroportuaires), évalue la faisabilité d'une centrale photovoltaïque, identifie les principaux freins au projet.]

NOMBRE DE PAGE MAX : 3 PAGES

TITRE 2

MATERIELS PROPOSES

[Le candidat décrit de façon détaillée les options technologiques proposées : Puissance du système projetée, surface occupée, hypothèses de calcul du productible de la centrale, modules, onduleurs, structures, postes de transformation, infrastructures, raccordement...]
NOMBRE DE PAGE MAX : 4 PAGES

TITRE 3

DESCRIPTION DE LA METHODOLOGIE COMPLETE

[Le candidat présente la méthodologie complète qui sera mise en œuvre sur toute la durée du projet (Développement, financement, construction...). Le candidat présente les opérations d'exploitation et de maintenance de l'installation envisagées.]

NOMBRE DE PAGE MAX : 6 pages

TITRE 4

MESURES PRISES EN MATIERE D'HYGIENE, SECURITE, ENVIRONNEMENT

[Le candidat met en avant les mesures prises en matière d'hygiène, sécurité et environnement sur toute la durée du projet, depuis la phase développement au démantèlement de la centrale]
NOMBRE DE PAGE MAX : 2 PAGES

TITRE 5

MESURES PRISES JUSTIFIANT LA COHABITATION AVEC LE SITE SNCF EN ACTIVITE

[Le candidat justifie qu'il a pris en compte les contraintes dues à la cohabitation sur site entre l'activité de la centrale photovoltaïque et les circulations ferroviaires sur les voies toujours en activité.]

NOMBRE DE PAGE MAX : 1 PAGE

TITRE 6

STRATEGIE ET GARANTIE DE DEMANTELEMENT

[Le candidat présente sa stratégie de démantèlement du site pour le remettre en état à la fin de la période prévue sur la Convention d'Occupation Temporaire.]
NOMBRE DE PAGE MAX : 1 PAGE

TITRE 7

ANALYSE DE CYCLE DE VIE DU PROJET

*[Le candidat présente une analyse de cycle de vie du projet. L'ACV doit obligatoirement être réalisée selon la méthodologie **Bilan Carbone®** mise en place par l'ADEME, et prendre en compte le périmètre suivant :*

- fabrication des composants du système PV,
- transport,
- installation, utilisation et maintenance,
- désinstallation, traitement en fin de vie (recyclage, incinération et/ou enfouissement des matériaux composant le système PV)]

NOMBRE DE PAGE MAX : 2 PAGES